

## REGLEMENT Trails « La Foulée du Cézallier » Mardi 15 Août 2023

L'inscription aux Trails « La Foulée du Cézallier » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sans recours contre l'organisateur l'Association Sportive du Cézallier.

### 1. Généralités

L'Association Sportive du Cézallier organise le 15 Août 2023, La Foulée du Cézallier, à Marcenat (15190), composée de 3 courses pédestres. Les courses sont à allure libre et ouvertes aux personnes nées en 2007 ou avant pour les 6km, aux personnes ayant 18 ans révolus nés en 2005 (catégorie junior) pour le 12km et aux personnes nées en 2003 ou avant pour le 28km.

L'Association propose plusieurs formules :

- Individuel : 28km – 12km – 6km

### 2. Lieu

Les départs sont donnés Place de Castellane, à Marcenat. Les arrivées sont prévues au même endroit devant la fontaine.

### 3. Inscriptions

- Uniquement sur Internet :

Les inscriptions sont ouvertes sur notre site [www.fouleeducezallier.com](http://www.fouleeducezallier.com). Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accepté.

### 4. Assurance

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant non licencié d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir.

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de Groupama mais décline sa responsabilité en cas de déficience physique du coureur.

L'assistance médicale est assurée sur le circuit via les secouristes et un médecin.

### 5. Les tarifs

28 Km: 16€

12Km : 13€

6km : 8€

Les tarifs comprennent un cadeau de participation (dans la limite des stocks disponibles), les ravitaillements, le dossard et le chronométrage.

Le dossard devra être porté devant et visible tout au long de la course.

### 6. Sécurité et environnement

- Les concurrents doivent respecter le balisage.

- Les concurrents s'engagent à ne rien jeter et à respecter la végétation.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de d'accidents causés par le non-respect du Code de la Route, de pertes, de vols d'objets ou de matériels.

- Les concurrents se doivent secours et entraide.

- L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité, en particulier d'intempéries (fortes pluies, orage, ...) ou évènement sanitaire. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

- En raison de la présence de troupeaux dans les estives, les chiens sont interdits.

Chaque concurrent doit être équipé d'une couverture de survie et d'un téléphone portable.

## 7. Ravitaillements

Il est conseillé aux participants de courir avec une réserve d'eau. Plusieurs ravitaillements seront répartis sur le parcours. Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

## 8. Droit à l'image

Par son engagement, tout coureur autorise tacitement l'Association Sportive du Cézallier à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître afin d'assurer la promotion future de la manifestation.

## 9. Récompenses

Les trois premières femmes et les trois premiers hommes de chaque course reçoivent une récompense.

## 10. Dispositions COVID si dispositions sanitaires obligatoires

Les coureurs ne doivent pas participer ni assister à la Foulée si :

- Ils ont de la fièvre : 38 et plus
- Ils ont eu des signes ou symptômes du COVID au cours des 14 derniers jours (toux, fièvre, perte ou changement de goût et/ou odorat)
- Ils ont été en contact avec une personne malade (symptomatique) au cours des 14 derniers jours
- Ils ont voyagé au cours des 14 derniers jours dans un pays étranger

Toute personne accompagnante est soumise à ces critères

Il est conseillé aux personnes à haut risque de ne pas participer ni assister à la Foulée :

Personnes souffrant de problèmes médicaux sous-jacents qui les exposent à un risque plus élevé : asthmatiques modérés à sévères, diabétiques, personnes souffrant d'obésité sévère (IMC supérieure à 40), tout malade chronique du foie, malade du cœur ou des reins, les personnes immunodéprimées ou qui vivent avec une personne immunodéprimée.

Personnes de plus de 60 ans ou celles qui souffrent d'une maladie sous-jacente comme une maladie pulmonaire ou cardiaque, du diabète ou un déficit immunitaire.

Les personnes qui vivent dans un établissement de soins de longue durée.

Les coureurs qui ont été diagnostiqués COVID ne doivent se présenter pour la Foulée que 14 jours après l'apparition des symptômes ET doivent avoir été exempts de symptômes (toux, fièvre, etc...) pendant au moins 3 jours avant de se présenter.

Les coureurs retirent leurs dossards de préférence la veille de la course entre 15 heures et 18 heures ou à défaut le matin à 8 h.

Aux ravitaillements les coureurs seront servis par les bénévoles.